

DEPARTEMENT
DE LA LOZERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

OBJET :
Budget Principal
Examen et vote
du Budget Primitif
Exercice 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance Publique du 8 avril 2021

Nombre de Conseillers
Communautaires :

- en exercice : 28
- présents à la
séance : 22

Date de l'envoi et de
l'affichage de la
convocation :
31 mars 2021

Date de l'affichage à
la porte de la Mairie
du compte-rendu de
la séance :
22 avril 2021

Indiquer si le Conseil a
décidé de se former
en comité secret :
Non

Publié le **4 MAI 2021**
Le Président,



L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Étaient présents : MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 1^{er} Vice-Président, Didier COUDERC 3^{ème} Vice-Président, Philippe MARTIN 4^{ème} Vice-Président, MME Valérie VIGNAL-CHEMIN 5^{ème} Vice-Présidente, Laurent TOIRON 6^{ème} Vice-Président, Mme Régine BOURGADE 7^{ème} Vice-Présidente, MM. Jean-Luc ANTRAYGUE, Jean-François BERENGUEL, Alain COMBES, David FOLCHER, Thierry JACQUES, Vincent MARTIN, Philippe POUGET, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, Xavier SOUCHON, Benoît VALARIER, MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Régine PAILHAS, Anne-Marie SOBLECHERO, Emmanuelle SOULIER Conseillers Communautaires.

Étaient représentés : M. Bruno PORTAL (Philippe POUGET), MMES Aurélie MAILLOLS (Françoise AMARGER-BRAJON), Elizabeth MINET-TRENEULE (Laurent SUAU), Stéphanie PASI (Benoît VALARIER) Patricia ROUSSON (François ROBIN), Conseillers Communautaires.

Était absent : M. Claude MEISSONNIER 2^{ème} Vice-Président.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, M. Vincent MARTIN ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. M. Laurent SUAU Président a ouvert la séance.

Le Conseil Communautaire,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2312-1,
- **VU** le projet de budget primitif pour le budget principal présenté par Monsieur Laurent SUAU, Président, pour l'exercice 2021 qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

Investissement :	3 335 694,84 €
Fonctionnement :	8 884 286,00 €

Monsieur Laurent SUAU Président expose :

Le budget primitif est le document budgétaire qui retrace les prévisions et les autorisations de dépenses et de recettes au titre de l'exercice 2021.

Le budget primitif 2021 présenté est la traduction en propositions budgétaires et financières du projet qui a été exposé lors du Conseil Communautaire du 19 mars 2021 dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires.

Différentes spécificités ont été prises en considération pour l'élaboration de ce budget primitif 2021 :

- Compte tenu du vote ci-dessus du compte administratif 2020, l'ensemble des résultats comptables 2020 sont repris,
- Compte tenu de la non-connaissance des bases fiscales, la proposition de prévisions des recettes fiscales pour 2021 repose sur une reconduction à l'identique des bases notifiées en 2020, avec **une fiscalité à taux constant**, comme présenté lors du débat d'orientation budgétaire

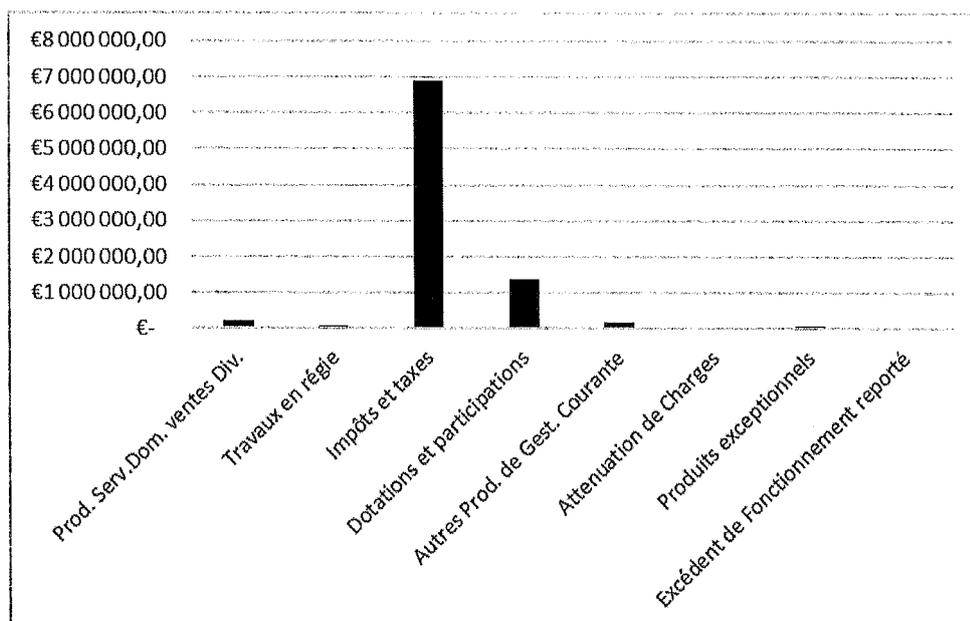
La proposition de budget primitif a été transmise par voie dématérialisée.

A/ Section de fonctionnement

1- Les recettes

	Réalisé 2020	BP 2021	Variation budget réalisé 2020/BP 2021	% dans les recettes 2021	variation % réalisé 2020/BP 2021
Prod. Serv.Dom. ventes Div.	170 136,02 €	200 000,00 €	29 863,98 €	2,25%	17,55%
Travaux en régie	85 110,16 €	90 000,00 €	4 889,84 €	1,01%	5,75%
Impôts et taxes	6 966 199,98 €	6 899 156,00 €	- 67 043,98 €	77,66%	-0,96%
Dotations et participations	1 449 097,85 €	1 388 500,00 €	- 60 597,85 €	15,63%	-4,18%
Autres Prod. de Gest. Courante	332 232,99 €	165 000,00 €	- 167 232,99 €	1,86%	-50,34%
Atténuation de Charges	75 416,88 €	60 000,00 €	- 15 416,88 €	0,68%	-20,44%
Produits exceptionnels	346 526,41 €	81 630,00 €		0,92%	
Excédent de Fonctionnement reporté				0,00%	
TOTAL	9 424 720,29 €	8 884 286,00 €	- 540 434,29 €		-5,73%

Structuration des recettes de fonctionnement 2021



Chapitre 70 : Produits des services : 200 000 € (170 136.02 € en réalisé 2020)

Proposition est faite d'une inscription de 200 000 € pour 2021.

Chapitre 72 : Travaux en régie : 90 000 € (85 110.16 € en réalisé 2019)

Ce chapitre représente le montant des travaux réalisés par les services de la collectivité sur l'ensemble de notre patrimoine.
Il vous est proposé une prévision budgétaire pour 2021 à 90 000 €.

Chapitre 73 : Impôts et taxes : 6 899 156 € (6 966 199.98 € en réalisé 2020)

Ce chapitre représente **77.66 %** des recettes de fonctionnement de la collectivité.

Ce chapitre regroupe principalement les produits fiscaux liés à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, et l'ensemble des recettes issues de la réforme de la fiscalité locale à savoir la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti, la taxe sur les surfaces commerciales, l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau, la cotisation foncière économique, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et le fonds national de garantie individuel des ressources.

La prévision de diminution de **67 043.98 €** correspond à la comptabilisation d'un rôle supplémentaire perçu en 2020.

La prévision budgétaire est réalisée **à taux constants**, sur la base des assiettes fiscales notifiées en 2020, détaillé comme suit :

	Taxe d'habitation	Taxe foncière bâtie	Taxe foncière non bâtie	Contribution foncière économique
2019	6,71%	3,5000%	12,10%	26,18%
2020	6,71%	3,50%	12,10%	26,18%

Les taux d'imposition de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères restent identiques à ceux de 2017, soit 9.92 % pour le secteur de Mende, et 8.44 % pour le secteur Badaroux-Le Born-Pelouse-Balsièges-Barjac-Saint Bauzile.

Chapitre 74 : Dotations et participations : 1 388 500 € (1 449 097.85 € en réalisé 2020)

Ce chapitre représente **15.63%** des recettes de la collectivité. Il comprend :

- la dotation globale de fonctionnement pour 760 000 €, prévision identique au montant perçu en 2020,
- les participations pour 280 000 €, cela correspond aux subventions perçues au titre, à Natura 2000, au Contrat Enfance et jeunesse, à l'aire d'accueil des gens du voyage.

La diminution rapport à 2020 correspond à la fin du financement FNADT lié GIE Massif Central, ainsi que la fin de l'accompagnement de l'ADEME pour la mise en œuvre du PLPD Centre Lozère

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 165 000 € (332 232.99 € en réalisé 2020)

Ce chapitre correspond aux produits de locations immobilières et aux récupérations de charges, ainsi qu'au reversement des budgets annexes. Pour 2021, la prévision connaît une forte diminution liée au reversement d'excédents du budget annexe ZAE Occitanie réalisée en 2020 pour 150 000 €.

Chapitre 013 : Atténuation de charges : 60 000 € (75 416.88 € en réalisé 2019)

Ce chapitre correspond au remboursement des charges de personnel des agents en détachements, mise à disposition, au remboursement au titre du contrat d'assurances statutaires.

Ce chapitre connaît des variations en fonction des maladies des agents.

Chapitre 77 : Produits exceptionnels : 81 630 € (346 526.41 € réalisé en 2020)

Ce chapitre correspond à la constatation de recettes exceptionnelles pour la collectivité. Pour 2021, la prévision correspond aux remboursements de l'indemnité d'assurances liée au sinistre des vestiaires du Causse d'Auge, incendié en mars 2020.

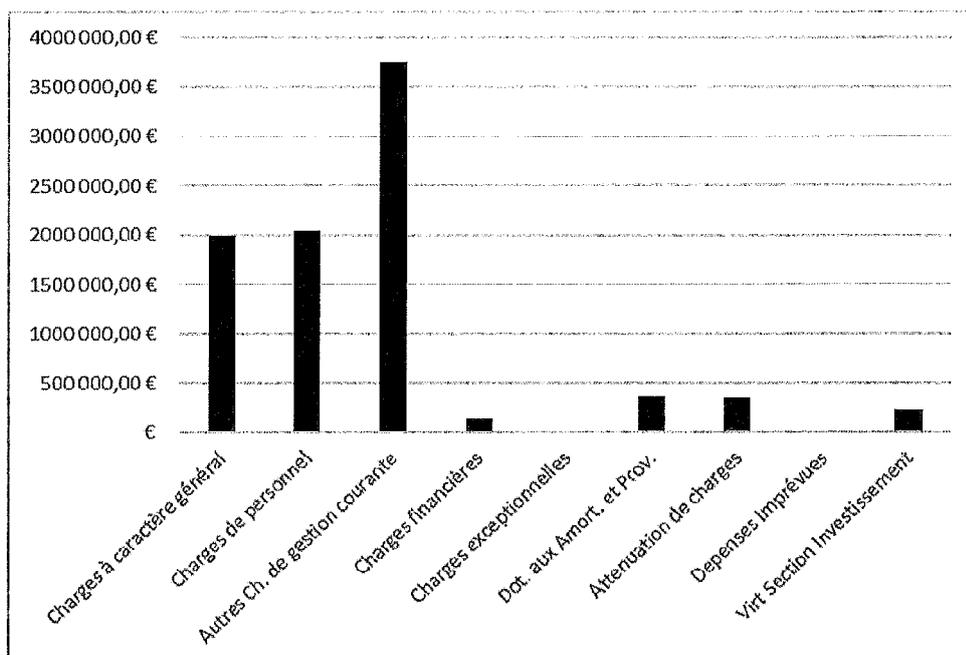
Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 0 € (0 € en 2020)

Ce chapitre correspond à la reprise des résultats de l'exercice 2020 après vote du compte administratif.

Les dépenses

	Réalisé 2020	Budget 2021	Variation Réalisé 2020/ BP2021	% dans les recettes 2021	variation % réalisé 2021/BP 2021
Charges à caractère général	2 090 761,99 €	1 990 600,00 €	-100 161,99	22,41%	-4,79%
Charges de personnel	2 015 612,23 €	2 046 000,00 €	30 387,77	23,03%	1,51%
Autres Ch. de gestion courante	3 887 456,83 €	3 750 768,00 €	-136 688,83	42,22%	-3,52%
Charges financières	127 695,38 €	140 000,00 €	12 304,62	1,58%	9,64%
Charges exceptionnelles	8 708,99 €	11 000,00 €	2 291,01	0,12%	26,31%
Dot. aux Amort. et Prov.	639 724,25 €	365 000,00 €	-274 724,25	4,11%	-42,94%
Atténuation de charges	348 636,79 €	350 374,00 €	1 737,21	3,94%	0,50%
Depenses Imprévues					
Virt Section Investissement		230 544,00 €			
Total	9 118 596,46	8 884 286,00	-234 310,46		-2,57%

Structuration des dépenses de fonctionnement 2021



Chapitre 011 : Charges à caractère général : 1 990 600 € (2 090 761.99 € en réalisé 2020)

Ce chapitre représente **22.41 %** des dépenses de fonctionnement de la collectivité.

Il regroupe de nombreuses dépenses tel que le paiement des prestations de services, le carburant, l'électricité, l'eau, les coûts d'entretien des terrains sportifs, les assurances, les frais de publication, les impôts et taxes, ...

Ce chapitre diminue de 100 161.99€ par rapport à 2020, ce qui met en avant une gestion optimale des dépenses courante de la collectivité.

Chapitre 012 : Charges de personnel : 2 046 000 € (2 015 612.23 € en réalisé 2020)

Ce chapitre représente **23.03 %** des dépenses de fonctionnement de la collectivité.

Il progresse de **30 387.77 €**, soit 1.51% par rapport à 2020, ce qui correspond à une enveloppe au titre de la GVT,

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 3 750 768 € (3 887 456.83 € en réalisé 2020)

Ce chapitre représente **42.22 %** des dépenses de fonctionnement. C'est le 1^{er} poste de dépenses de fonctionnement de notre collectivité

Ce chapitre est en diminution de **136 688.83 €** par rapport à 2020, soit **3.52 %**.

Ce poste comporte, principalement, les dépenses suivantes :

- Le versement des subventions à l'ensemble des associations pour 545 000 €
- Le versement de la subvention d'équilibre à l'office du tourisme Mende-Cœur de Lozère qui reste identique à 2020, soit 395 148 €

- Le versement de la subvention d'équilibre au Centre Intercommunal d'Action Sociale Cœur de Lozère pour 1 000 000€, montant en diminution de 50 000 € par rapport à celui de 2020,
- Le coût des prestations relatives à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés au Syndicat Départemental d'Equipeement et d'Energie de la Lozère et au SYCTOM des Cantons de Mende et St Amans,
- La contribution au Service Départemental d'Incendie pour 658 000 €
- La participation au Syndicat Mixte de l'Ecole Départementale de Musique pour 152 000 €
- La subvention d'équilibre versé au budget annexe « Aérodrome » pour 40 000 €,
- L'enveloppe relative aux indemnités et cotisations des élus,

Chapitre 66 : Charges financières : 140 000 € (127 695.38 € en réalisé 2020)

Cette dépense représente **1.58%** des dépenses de fonctionnement de la collectivité.

Ce chapitre regroupe les intérêts liés aux emprunts souscrits par la collectivité.

Chapitre 013 : Atténuation de charges : 350 374 € (348 636.79 € en réalisé 2020)

Ce chapitre représente **3.94 %** des dépenses de fonctionnement de la collectivité.

La prévision budgétaire 2021 est constante par rapport au réalisé 2020 Le montant global national du FPIC ayant atteint 1 milliards comme prévue initiale, on peut supposer une stabilité de la contribution de la collectivité.

Chapitre 68 : Amortissements et provisions 365 000 € (639 724.25 € réalisés en 2020)

Ce chapitre correspond aux dotations aux amortissements pour 265 000€, ainsi qu'à la poursuite du mécanisme de provisions en vue de la clôture du budget annexe du PMS de Badaroux pour 100 000€, ce qui portera au total la provision à 300 000€

Section d'investissement

La section d'investissement du budget principal 2021 comprend pour partie les restes à réaliser des opérations engagées en 2020 et qui feront l'objet d'exécution ou d'un paiement en 2021, et d'autre part les crédits budgétaires relatifs aux nouvelles opérations.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les principaux crédits budgétaires de 2021 repris dans le budget 2021 sont les suivants :

- Etudes, MEVA, OPAH pour 28 884.20 € TTC
- Subvention d'équipement pour 265 456.11 € TTC (subventions MEVA, OPAH, aide à l'immobilier d'entreprises)
- Aménagement équipements sportifs pour 72 792.79 € TTC

- Travaux Piscine Marceau CRESPIN pour 119 522.31 € TTC
- Réalisation d'un espace à vocation commerciale pour 305 092.40 € TTC (Immeubles Rue de la Liberté)
- Aménagement de plateforme de déchets verts pour 45 000€ TTC

Les opérations nouvelles inscrites en section d'investissement, en dépenses, s'élèvent à 1.3 millions € TTC.

Les principales opérations sont les suivantes :

- 100 000 € pour l'Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat,
- 90 000 € pour des travaux sur l'ensemble des équipements communautaires réalisés en régie,
- 65 000€ pour le programme de Mise en valeur architecturale,
- 50 000 € pour le suivi animation de l'OPAH,
- 30 000 € pour poursuivre l'arrosage intégré du stade de Badaroux (travaux financés à 80%),
- 20 000€ pour la réalisation de sentiers de randonnées à St Bauzile, (travaux financés à 80%)
- 70 000€ de crédits d'études,
- 80 000 € au titre du dispositif d'immobilier d'entreprises et de l'accompagnement économique dans le contexte actuel
- 50 000€ au titre d'une enveloppe pour divers travaux de réseaux d'eaux pluviales,
- 88 800 € au titre de reprise de toiture au Village de Vacances Le Colombier,
- 20 000€ pour l'acquisition de bacs OM et sélectif,
- 146 000 € pour l'acquisition de matériels (tracteurs stades)
- 96 000€ pour la reprise de terrain de tennis extérieurs,
- 121 440 € pour les travaux aux vestiaires du Causse d'auge suite à l'incendie,
- 150 000€ pour des travaux d'amélioration de la déchetterie avec acquisition d'un compacteur,
- 30 000 € au titre de la participation de la collectivité à la futur SPL

Le remboursement de l'annuité de la dette en capital pour 2021 s'élève à 582 000 €.

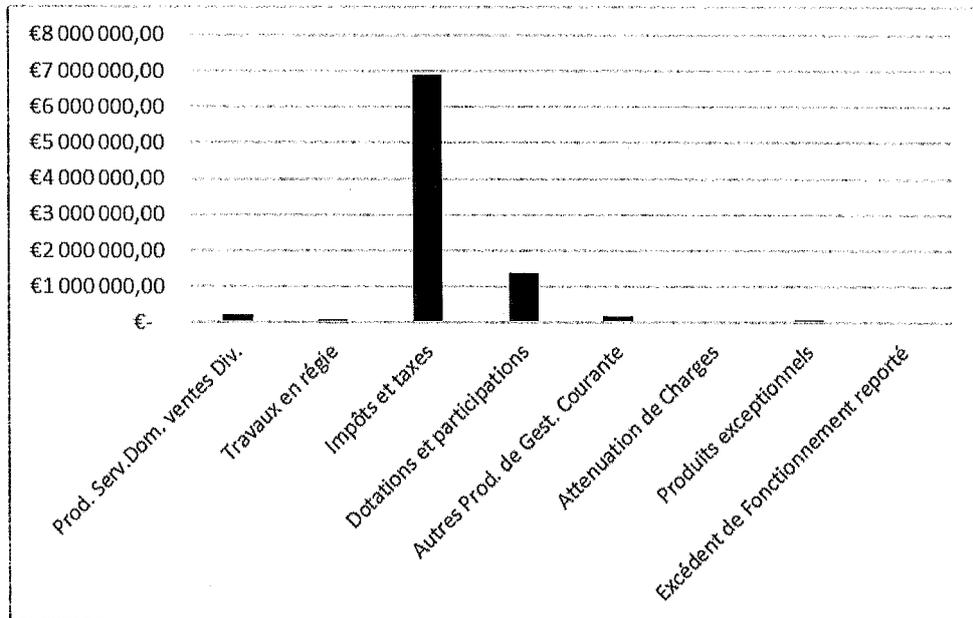
RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les crédits budgétaires repris en recettes d'investissement de 2021, pour 631 294.52 € correspondent aux subventions acquises et non encaissées à ce jour pour le financement :

- des dispositifs, OPAH,
- de la réalisation des travaux de la piscine Marceau Crespin,
- des travaux au village de vacances Le Colombier,
- du projet d'aménagement de plateformes de déchets verts,
- de l'acquisition du local place au Beurre,
- des travaux de réalisation d'un espace à vocation commerciale (Rue de la Liberté).

Les principales recettes de d'investissement pour la mise en œuvre de ce programme d'investissement 2021 sont :

- 169 000 € au titre du FCTVA,
- 485 000 € de subventions
- 1 248 000 € d'emprunts,



Chapitre 70 : Produits des services : 200 000 € (170 136.02 € en réalisé 2020)

Proposition est faite d'une inscription de 200 000 € pour 2021.

Après délibération, le Conseil Communautaire avec 24 voix pour 3 contre **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Mende, le
Le Président,
Laurent SUAU

28/04/2021



Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20210408-6936-2021-38-DE
Date de télétransmission : 29/04/2021
Date de réception préfecture : 29/04/2021